

Date de la convocation :
28/09/2022
Date d'affichage :
06/10/2022

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 OCTOBRE 2022**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08
Procuration : 02

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Jean-Georges KOLB, Christian VOEGELE

Absentes excusées : Jessica CLEISS (dérogation à EHRETSMANN Gabrielle), Olivia KLEIN HUMANN (dérogation à Marie-Hélène BEINSTEINER)

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Monsieur Jérôme LEFEVRE

ORDRE DU JOUR

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 02 août 2022*
02. *Intervention extérieure : Comité des parents d'élèves du RPI
Obersultzbach – Weinbourg – Weiterswiller*
03. *Désignation d'un correspondant incendie et défense*
04. *Modification de limite de l'agglomération de Weinbourg*
05. *Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 02 août 2022

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 10 POUR : 08 CONTRE : 02 ABSTENTION : 00

02. Intervention extérieure du Comité des parents d'élèves du RPI Obersoultzbach – Weinbourg - Weiterswiller

Intervention libre de Mesdames Anne RINDER et Virginie KEITH, parentes d'élèves élues :

Les intervenantes fondent leur intervention sur une enquête qu'elles ont menée auprès de certains parents d'élèves choisis. Cette enquête a eu 11 réponses, dont 9 réponses de parents d'enfants de Weinbourg et 2 de parents d'enfants scolarisés à Weinbourg.

Elles retiennent de cette enquête que :

- La communication aux parents d'élèves et futurs élèves, envoyée par la municipalité en août, aurait suscité l'incompréhension chez certains Weinbourgeois, car la piste du RPIC d'Ingwiller n'aurait été évoquée ni lors des conseils d'école, ni lors des permanences hors les murs. Dans les réunions avec les parents on parlait de l'option du SIVOS « Le Piémont des Vosges du Nord ».
- La fermeture de l'école du village inquiéterait les parents, dont certains souhaiteraient laisser le RPI Obersoultzbach, Weinbourg, Weiterswiller en place, quitte à subir des fermetures de classes, voire la fermeture d'une école sur les trois. L'école fait vivre le village et est un outil favorisant le lien social.
- Le RPIC d'Ingwiller ferait peur à certains parents qui ont choisi de mettre leurs enfants dans une petite école de village, soit dans un RPI à taille humaine. Certains parents d'Ingwiller auraient même fait le choix de rejoindre le RPI pour fuir la grande école. Nombre de ces parents demanderaient une dérogation pour l'année prochaine, afin de rejoindre le SIVOS « Le Piémont des Vosges du Nord ».
- La mise en place d'un accueil périscolaire ne serait pas une priorité pour certains parents qui auraient organisé leur projet familial sans ce service.
- Certains projets seraient mis en péril : le Conseil intercommunal des enfants, les activités au terrain de sport, les projets que la municipalité propose aux classes de Weinbourg, la participation de l'école aux cérémonies officielles, les rencontres entre villageois.

L'intervention des élues de parents d'élèves permet un échange constructif. La municipalité expose ainsi la démarche qui sous-tend la décision prise au cours de la plénière d'août 2022, à savoir de fermer l'école du village pour rejoindre le RPIC d'Ingwiller. Ainsi, par cette décision – qui n'était pas simple à prendre – elle souhaite construire un avenir scolaire serein aux enfants de Weinbourg, pour les accueillir dans de bonnes conditions, et éviter :

- D'une part une structure vieillissante – le RPI Obersoultzbach, Weinbourg, Weiterswiller – qui mènerait forcément à une situation identique dans quelques années,

- D'autre part une structure ambitieuse et novatrice – le SIVOS « Le Piémont des Vosges du Nord » - qui se heurte à des temps de transport rallongés, un accueil périscolaire décentré et une fermeture probable de l'école de Weinbourg, soit immédiate, soit dans quelques années.

La municipalité annonce une réunion d'information avec les parents d'élèves de Weinbourg, mais ne peut pas encore donner de date : il faut lui laisser le temps de mener des travaux préparatoires et de récolter les informations nécessaires pour répondre aux questions de parents légitimes que ceux-ci se posent.

03. Désignation d'un correspondant incendie et défense

Le Conseil municipal de la commune de Weinbourg,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13,

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022,

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile,

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux,

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard,

DECIDE :

- De désigner Monsieur LEFEVRE Jérôme, adjoint, correspondant incendie et secours.
- De préciser que la fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.
- De préciser que, dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :
 - participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
 - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
 - concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
 - concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune, et qu'il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

- D'autoriser Monsieur le maire à prendre un arrêté dans ce sens, qui sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours. Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Nombre de votants : 10 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 01

04. Modification de limite de l'agglomération de Weinbourg

Le conseil municipal de Weinbourg,

Vu l'article R411-2 du Code de la Route,

Vu les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant approbation de l'extension des compétences de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre par le transfert de la compétence facultative « création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électrique » et son annexe relative aux statuts de la Communauté de Communes,

Vu que les statuts de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre précisent, pour le groupe de compétences « création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire », que « les voies d'intérêt communautaires seront créées, aménagées, entretenues et gérées conformément au règlement de voirie adopté par le Conseil communautaire »,

Vu le règlement de voirie communautaire adopté par délibération n° 7 du Conseil communautaire du 13 décembre 2018 et amendé par délibération n° 3 du Conseil communautaire du 11 février 2021 et plus particulièrement son Fascicule 1 – Chapitre 2 – Article 5 « Déplacement des panneaux d'agglomération » qui stipule que « le déplacement des panneaux d'agglomération est soumis à délibérations concordantes du Conseil municipal de la commune concernée et du Conseil communautaire de la CCHLPP »,

Vu la demande initiale formulée le 07 septembre 2022 par le Centre d'entretien et d'intervention de Bouxwiller,

Vu la délibération 4B du Conseil communautaire de Hanau-La Petite Pierre du 29 septembre 2022 portant sur le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 56 côté Weilerswiller dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 4 + 034
- nouvelle situation : PR 4 + 056,

DECIDE :

De DEPLACER le panneau d'agglomération sur la RD 56 côté Weilerswiller dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 4 + 034
- nouvelle situation : PR 4 + 056

D'AUTORISER Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

05. Divers

05.01. Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération

Monsieur le maire informe les élus qu'avec Monsieur Jean-Georges KOLB il a participé à une réunion préparatoire pour la mise en place des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, le 29 août 2022. Cette réunion a fixé le cadre de l'implantation, opération qui sera budgétisée par la Collectivité européenne d'Alsace pour la fin de l'année 2022. Les panneaux implantés seront bilingues, en français et en dialecte alsacien.

Aux entrées d'Obersoultzbach et Ingwiller, les mâts existants seront conservés pour l'entrée, mais un mât supplémentaire sera ajouté en face pour la sortie d'agglomération. Les autres panneaux informatifs devront être fixés sur d'autres mâts ou candélabres existants.

A l'entrée de Weiterswiller, les panneaux devront être déplacés au-delà du chemin de l'AF, en cohérence avec le tissu d'urbanisation, Cf. délibération 04 de ce jour.

05.02. Fermeture du Point lecture de Weinbourg

Monsieur le maire informe les élus qu'il a eu, le mercredi 7 septembre 2022, une réunion avec la responsable du point lecture, Madame Lilly CLEISS, et Madame Agnès HUBSCHER, la responsable de l'unité territoriale de Sarre-Union, rattachée à la direction culture et patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Madame HUBSCHER a dressé un bilan très négatif, mais probablement objectif, du point lecture de Weinbourg et a mis en regard du faible nombre de lecteurs inscrits le coût de la bibliothèque de village. Elle n'a eu d'autre choix que de fermer le point lecture de Weinbourg au 31 décembre 2022 et de renvoyer les lecteurs vers la médiathèque d'Ingwiller.

La commune regrette bien entendu ce choix, mais doit se rendre à l'évidence et n'a pu qu'accepter le choix de la CeA. Elle profite de l'occasion pour remercier tous ces bénévoles qui, tout au long de ces années, ont animé et fait vivre ce lieu, autant pour les particuliers que pour les écoliers. C'était une véritable plus-value pour le village qui disparaîtra en fin d'année.

05.03. Plan communal de sauvegarde

Monsieur le maire informe les élus que désormais un Plan communal de sauvegarde (PCS) a été rendu obligatoire pour la commune de Weinbourg, pour plusieurs raisons :

- Zonage sismique en catégorie « significatif »,
- Zonage radon en catégorie « faible mais facteurs géologiques pouvant faciliter le transfert du radon vers le bâtiment » et
- Risque d'incendie des bois et des forêts.

Il s'agira d'établir des procédures d'alerte et de réactions pour les différents dangers imminents possibles.

Le correspondant incendie et défense (désigné ce jour, Cf. délibération 03) deviendra la cheville ouvrière de ce PCS, de son exploitation et des éventuels exercices d'entraînement qui pourront être programmés, aux côtés de Monsieur le maire qui en est le responsable.

Le correspondant pourra bien entendu s'appuyer sur la commission 2, en charge de la rédaction du PCS proprement dit, mais aussi sur les spécialistes et organes instructeurs que sont le SDIS, le SAMU, l'ONF, la Sécurité civile et bien d'autres encore.

05.04. Vente de chemins communaux condamnés

Monsieur le maire informe les élus que le dossier concernant les chemins communaux a pu avancer. Ces chemins se situent entre la Rue Meyer et la Rue Hohl et sont condamnés de longue date à cause des installations privées des riverains.

La commune a convié ces riverains à une réunion publique, le 17 février 2022, afin de leur expliquer ses intentions : leur céder ces terrains qu'ils se sont de toute manière déjà attribués. Forte de l'accord des riverains, la municipalité est allée aux renseignements, notamment pour ce qui concerne la législation en vigueur, car il s'agit de faire passer ces terrains publics dans le patrimoine privé de la commune, avant de pouvoir les céder aux riverains.

Après investigation, il s'avère qu'aucune enquête publique ne sera nécessaire et que les démarches, si toutefois les riverains sont toujours intéressés, pourront être entamées prochainement. Une nouvelle réunion publique est prévue le vendredi 21 octobre 2022 à 20 heures, à la salle polyvalente.

05.05. Remplacement d'un chauffe-eau

Monsieur le maire informe les élus que l'un des chauffe-eaux qui alimentent à la fois la salle polyvalente et le clubhouse de l'ASW est tombé en panne (avec fuites d'eau).

La commune a procédé à son remplacement, vendredi 30 septembre. C'est l'entreprise en charge de la révision des chaudières de la commune, Chauffage BALZER (14 Route de Mulhausen à Schillersdorf), qui a fait les réparations, pour un coût total de 1 810,92 € TTC. Une partie de ce coût, à savoir 250,00 € TTC, sera refacturée à l'ASW, principal utilisateur de ce chauffe-eau, eu égard aux autres frais d'installation sanitaire que l'association a déjà eu à supporter cette année.

05.06. Commémoration du 11 novembre

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune organisera une fête commémorative à l'armistice du 11 novembre, à 11 heures. La commune y conviera les personnalités, ses agents et les administrés. Les invitations seront lancées prochainement.

Les élus du CIE seront invités à prendre une part active à cette commémoration et les enfants de l'école à entonner l'hymne national, ainsi qu'un second chant, le cas échéant.

Ensuite, la commune proposera un verre de l'amitié à la salle polyvalente ou au clubhouse, selon la météo du jour.

05.07. Conseil intercommunal des enfants (CIE)

Monsieur le maire informe les élus que la première année du CIE a été un véritable succès, salué par tous les participants, petits et grands. Les jeunes élus ont été très actifs, en plénière comme dans trois commissions : Sport et loisirs (Weinbourg), Nature et animaux (Weiterswiller) et Partage et solidarité (Obersoultzbach). Ils ont ainsi proposé nombre d'activités dans leurs divers domaines de compétences : initiation au sport ou à l'astronomie, balades de découverte, récolte et distribution de jouets.

Le mercredi 12 octobre, le CIE repart pour une nouvelle année, puisque les élus sont sortis des urnes pour un mandat de deux ans. Ils vont réfléchir à de nouvelles commissions et à de nouvelles activités. Tous les élus sont partants, sauf une élue de Weinbourg qui ne souhaite plus participer à ces actions.

Pour la suite, vu les modifications du tissu scolaire, il faudra réfléchir à une autre organisation, mais il n'y a pas de raison que les enfants des trois villages ne continuent pas de se fréquenter au sein d'une structure collaborative, telle que l'actuel CIE.

05.08. Permanences hors les murs

Monsieur le maire informe les élus que le second cycle de permanence hors les murs s'est terminé lundi 03 octobre. Il est à relever que la participation à ces permanences est moindre la seconde année que la première. Elle risque de baisser encore à l'avenir.

Il s'agira de trouver une nouvelle manière de rencontrer les administrés pour leur exposer les axes de la politique locale et leur donner l'occasion de s'exprimer et de présenter leurs points de vue, face aux élus locaux. Un projet de réunions en format FORUM est à l'étude, les administrés trouveront des ateliers par domaine d'intérêt. La municipalité présentera ce projet dès qu'il sera abouti.

05.09. Eclairage public

Monsieur le maire informe les élus que sa demande de 2020, à savoir de pouvoir éteindre l'éclairage public de 23 heures à 5 heures, en appui d'un sondage réalisé et très favorable à l'extinction, sera enfin autorisé par la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP).

Pour le 15 novembre 2022 au plus tard, l'entreprise EST Réseaux, gestionnaire du parc d'éclairage public, installera des horloges sur toutes les armoires électriques de la CCHLPP. Ensuite, les communes qui souhaiteront passer à l'extinction partielle pourront le faire, à leur charge d'en assumer les coûts. Sur certaines installations, notamment en LEDS, des problèmes techniques pourront survenir. La commune se rapprochera de l'entreprise, le moment venu, pour s'assurer de la faisabilité et faire établir un devis.

05.10. Eclairage de fêtes

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour des raisons d'augmentation des dépenses liées à l'éclairage public, aucune acquisition, ne sera faite dans la commune cette année. Seuls des sapins avec guirlandes lumineuses seront mis en place aux endroits stratégiques dans le village et la vitrine de la Mairie sera décorée. De même, et pour la même raison, le concours d'illumination n'a pas été reconduit pour 2022. La commune le reconduira lorsque les prix auront repris leur cours normal et que cela ne représentera plus un surcoût exorbitant pour les ménages.

05.11. Fêtes de fin d'année

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission 5, en charge des animations, a projeté les fêtes de fin d'année suivante :

- La fête de Noël des enfants aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à la salle polyvalente. Vu les conditions sanitaires incertaines, la commission a opté à nouveau pour un drive, cette fois sans réservation : les enfants pourront venir y récupérer leur cadeau entre 14 heures et 17 heures. Ils seront accueillis à l'intérieur de la salle, avec leurs parents, et pourront y déguster des boissons chaudes.
- La fête des aînés aura lieu le dimanche 15 janvier 2023 au restaurant « Le Bois flotté ». Vu le nombre important de personnes concernées, le conseil municipal ne sera peut-être pas présent dans son ensemble, ni même les agents. Les aînés devront s'inscrire pour le 15 décembre au plus tard.
- La fête du conseil municipal et des agents de la commune, avec conjoints, aura lieu le samedi 10 décembre 2022, au restaurant « Le Bois flotté ».

05.12. Temps de travail d'un agent

Monsieur le maire informe les élus que l'accompagnatrice de bus, Madame AMBROSINI Marie-Claire, effectue également une heure de ménage dans l'école, dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur. Jusqu'à présent, les agents en charge de cette tâche de ménage l'effectuaient en une heure de temps. Madame AMBROSINI déclare qu'elle a besoin de 10 minutes supplémentaire par jour.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent de rétribuer les heures de ménage à 70 minutes par jour d'école.

05.13. Vide-grenier privé

Monsieur le maire informe les élus qu'il a pris un arrêté autorisant une vente au déballage, dit « vide-grenier privé » organisé par Mme BALTES Céline sur le domaine privé, sis 65 Rue Principale qui aura lieu 3 jours (les dimanches 16, 23 et 30 octobre).

05.14. Décisions du maire par délégation

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions prises par délégation depuis la dernière réunion du C.M. :

2022-URBA-10	Droit de préemption urbain : 127 Rue de la Schwang	Propriétaire : HAMM Corinne	18/07/2022	Non préemption
2022-URBA-11	Droit de préemption urbain : Section 02 Parcelle 128 Non bâti (jardin)	Propriétaire : FAUTH Jean-Luc	01/08/2022	Non préemption
2022-URBA-12	Droit de préemption urbain : 28 Rue de la Mésange	Propriétaires : DOANDES Constantin- Cristian et ILIE Andreea	31/08/2022	Non préemption
2022-CIM-13	Renouvellement concession cimetière N° 295 (plan N° 95)	Famille EDEL Hedwige	30/09/2022	Durée 30 ans (07/07/2022 - 06/07/2052)
2022-CIM-14	Renouvellement concession cimetière N°294 (plan N° 174)	Famille ROTH Auguste	30/09/2022	Durée 30 ans (05/06/2022 – 04/06/2052).

05.15. Remerciements

Monsieur le maire informe les élus avoir réceptionné différents remerciements suite à des cartes d'anniversaire, de condoléances ou des paniers remis aux grands anniversaires.

05.16. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 067 521 22R0016	26/07/2022	défavorable	KUHM Charlotte	113 Rue Principale	(Nouvelle demande déposée)
DP 067 521 22R0017	11/08/2022	favorable	PAILLIER Mélanie	127 Rue de la Schwang	Pose d'une clôture
PC 06752122R0001	18/08/2022	favorable	ULRICH Marc	160 Rue des Forgerons	Nouvelle construction en lieu et place de la construction existante
PD 06752122R0001	19/09/2022	favorable	BERTHOUD Dominique	80 Rue de l'Ouest	Dépose clôture et mur bahut
PD 06752122R0002	29/09/2022	favorable	PETER Cedric et MANGIN Mélanie	16A Rue Hohl	Démolition partielle d'un mur en moellon

05.17. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : RAS

Commission 2 : Projet de reprise du mur de soutènement et reprise du réseau d'eau potable pour 2023 – Mise en place de la zone 30 dans la Rue de l'Homme – Réfection de la fontaine Rue de la Schwang prévu pour fin 2022

Commission 3 : Enlèvement des fleurs aux monument aux morts – Plantations d'automne – Reprise par le SDEA du chemin de l'AF à côté du stade – Réunion assainissement le jeudi 06 octobre – Réunion SIVU le mardi 11 octobre – Problème de ragondins au Weinbaechel

Commission 4 : Parution du Winbùrjer Blättl

Commission 5 : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures 29.

Weinbourg, le 05 octobre 2022

Le maire,
Yves RUDIO



Le secrétaire de séance
Jérôme LEFEVRE

